

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025**

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD (absent du point n°1 au point n°20, présent pour le point n°21), Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Sandrine LAGNEAU, Gérard LEPEU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absent : Alain MILON

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI

A été nommé secrétaire de séance : Madame Alexandra PIEDRA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Alexandra PIEDRA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Avant d'étudier l'ordre du jour, M. le Maire annonce que lors de la cérémonie du grand prix des Maires, Sorgues s'est hissée une nouvelle fois finaliste dans la catégorie « ville sociale et solidaire » avec son projet Passeport pour la cohésion, ensemble face aux risques majeurs. Le Maire rappelle qu'il s'agit de la deuxième fois en trois ans, et salue l'engagement et le travail de M. Bernard RIGEADE et des agents municipaux.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 octobre 2025.

*Adopté à la majorité
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

3. ADHESION AU DISPOSITIF « ELUS POUR AGIR »

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET s'interroge sur le coût de cette adhésion.

M. le Maire lui indique que l'adhésion au réseau est gratuite.

Après en avoir délibéré,

CONSTATE que deux candidatures sont déposées

CONSTATE après enregistrement des candidatures, que le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE messieurs Stéphane GARCIA et Cyrille GAILLARD pour participer au réseau « Elus pour agir » au nom de la ville de Sorgues

Adopté à l'unanimité

4. DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR SIEGEANT A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE SORGUES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

CONSTATE après enregistrement des candidatures, que le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un vote à main levée

DESIGNE Gérard LEPEU comme nouvel administrateur afin de siéger au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte de Sorgues

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

FINANCES

5. COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2024 DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

Commission finances du 4 novembre 2025

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu d'activité de l'exercice 2024 d'EDF et ENEDIS au titre du service public de l'électricité.

Prend acte

6. COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2024 DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DU GAZ

Commission finances du 4 novembre 2025

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte rendu d'activité 2024 de GRDF de la concession du service public du gaz.

Prend acte

7. RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT (CASC)

Commission Finances du 4 novembre 2025

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2024 transmis par la CASC.

Prend acte

8. REGULARISATION D'UN ANCIEN CHEMIN RURAL SITUE AU LIEU DIT LOU POU LI CAMEN A L'ACTIF

Commission finances du 4 novembre 2025
Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

VALIDE la réintégration à l'actif de l'ancien chemin rural cadastré EA 105 pour un montant de 14 900 € ainsi que la reconstitution et réintégration des amortissements comme ci-dessus dans le cadre de l'échange avec la société EURENCO.

Adopté à l'unanimité

9. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 (ROB)

Commission Finances du 4 novembre 2025
Rapporteur : Stéphane GARCIA

Stéphane GARCIA présente le rapport d'orientations budgétaires.

Concernant la rétrospective : en 2025, les comptes administratifs devraient dégager une épargne nette excédentaire de 2,1 millions d'euros, correspondant au delta entre les dépenses et les recettes présentées ci-dessous, et répondant aux objectifs que la ville s'était fixés lors du vote du budget 2025.

Les recettes principales sont les suivantes :

- *Les impôts (notamment la taxe foncière) : 11 millions d'euros,*
- *L'attribution de compensation versée par la CASC : 8,6 millions d'euros,*
- *Les subventions et participations, dont la plus importante est la DGF, mais qui baisse en continu.*

Les principales dépenses sont les suivantes :

- *La masse salariale : 15,5 millions d'euros pour 298 agents,*
- *Les charges à caractère général : 5,5 millions d'euros.*

Cette situation financière permet de financer une grande part des investissements de la ville, au titre desquels figure le Pôle petite enfance.

En fin de mandat, l'emprunt s'élève à 6 millions d'euros, ce qui répond aux objectifs fixés au début du mandat. L'encours de dette par habitant est de 312 €, contre 803 pour la moyenne de la strate.

Concernant la prospective ; fin 2029, et tout en intégrant le coût des prélèvements de l'Etat, la ville devrait présenter les chiffres suivants :

- *Epargne nette : 1,8 millions d'euros,*
- *Emprunt : 5 millions d'euros,*
- *Taux d'endettement : 300 € par habitant.*

Dans ces conditions, la ville pourrait continuer à financer ses investissements à hauteur de 4 millions d'euros par an.

Cette prospective a été établie sur la base de deux hypothèses :

- 1) *La non-augmentation des taux d'imposition,*
- 2) *Le renouvellement annuel du prélèvement par l'Etat au titre du DILICO (prélèvement de 400 000 euros sur le budget 2026, qui devrait être reversé en trois ans à la ville sous certaines conditions, mais qui sera probablement non remboursé et pérennisé, à l'instar de ce qui a déjà pu advenir par le passé).*

Hélène TRINQUET affirme que le rapport d'orientations budgétaires a le mérite de présenter clairement la situation financière de la ville. Elle estime toutefois que ce rapport manque de grandes orientations et d'intentions générales ; elle déplore le manque de priorisation des actions, de calendrier, d'articulation.

*En matière des cessions / acquisitions, elle s'interroge sur l'existence d'un plan patrimonial global.
En matière de ressources humaines, elle s'interroge sur les conséquences sur les services de la politique de non-remplement et de non-création de postes.
En matière d'investissement, elle s'interroge sur le gain issu des rénovations thermiques.*

Hélène TRINQUET regrette que le rapport d'orientations budgétaires n'intègre pas d'outils de pilotage, et appelle à mieux définir la stratégie financière de la ville.

Stéphane GARCIA prend acte de ces remarques et indique qu'elles seront prises en compte si l'équipe est réélue.

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit à ce stade que d'orientations budgétaires, et que le budget n'est pas établi. Il indique que la perte de recettes constraint la ville, mais que malgré cela, cette dernière présente une stabilité depuis de très nombreuses années. Il rappelle que les actions menées le sont sur la base du projet pour lequel l'équipe municipale a été élue.

Hélène TRINQUET estime que les orientations politiques ne sont pas suffisamment décrites et planifiées. Elle s'interroge sur la baisse de l'épargne nette.

M. le Maire répond que la situation est compliquée pour l'ensemble des collectivités, qui doivent contribuer à résorber le déficit public de l'Etat. Il rappelle toutefois que la ville gardera des marges de manœuvre en matière d'investissement : 4 millions d'euros par an, sans compter les projets financés par la CASC.

M. le Maire ajoute que tout ne peut pas se faire d'un seul coup, mais que néanmoins les choses avancent, comme en atteste le projet de requalification de la cité des griffons, où il reste environ 45 logements à acquérir sur les 224 logements toujours existants.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2026 a eu lieu.

ACTE l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2026 joint en annexe à la présente délibération.

Prend acte

EDUCATION ET PERISCOLAIRE

10. CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE COMMUNALE

Commission éducation du 03 novembre 2025
Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

FIXE les critères d'attribution de la bourse communale ainsi qu'énoncé et fixe le montant pour 2026 à 190 € par dossier.

DIT que la dépense totale est prévue au budget 2026 de la commune.

Adopté à l'unanimité

11. REMISE D'UN DICTIONNAIRE AUX ELEVES PASSANT EN 6EME

Commission éducation et périscolaire du 03 novembre 2025
Rapporteur : Dominique ATTUEL

Après en avoir délibéré,

OFFRE un dictionnaire à chaque élève passant en sixième.

DIT que la dépense totale est prévue au budget 2026 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir la liste des récipiendaires en relation avec l'éducation nationale au moment des décisions de passage en sixième en juin 2026.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

12. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE L'ECOLE ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Commission éducation et périscolaire du 03 novembre 2025

Rapporteur : Dominique ATTUEL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'établissement scolaire dans le cadre de la fête de l'école année scolaire 2025-2026

AUTORISE le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

13. CONVENTION DE PARTENARIAT ET ACCORD DE RESPONSABILITE CONJOINTE – MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT) – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Commission éducation et périscolaire du 03 novembre 2025

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe entre la collectivité et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse pour la mise en œuvre de l'E.N.T dans les écoles de la commune pour l'année scolaire 2025-2026

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

14. CONVENTION TRIENNALE DE FORFAIT COMMUNAL OGEC MARIE RIVIER

Commission éducation et périscolaire du 03 novembre 2025

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention triennale

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

SECURITE ET CIRCULATION

15. CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'ANCRAGE EN FAÇADE PRIVATIVE D'UN DISPOSITIF DE CAMERA DE VIDEOPROTECTION ET DE CAPTATION D'IMAGES

Commission sécurité et circulation du 4 novembre 2025

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention portant autorisation d'ancrage en façade privative d'un dispositif de caméra de vidéoprotection et de captation d'images

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et l'ensemble des documents relatifs à l'autorisation d'ancrage en façade privative d'un dispositif de caméra de vidéoprotection et de captation d'images

Adopté à l'unanimité

16. CONVENTION CONCERNANT LES SOINS ADMINISTRES AUX ANIMAUX TROUVES SUR LA VOIE PUBLIQUE DE LA VILLE ET NECESSITANT UNE INTERVENTION VETERINAIRE

Commission sécurité et circulation en date du 04 novembre 2025

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention concernant les soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique de la ville et nécessitant une intervention vétérinaire

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention avec les cliniques vétérinaires de Gentilly et Ste-Anne, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

17. DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2026

Commission sécurité et circulation du 04 novembre 2025

Rapporteur : Dominique DESFOUR

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable sur le nombre ainsi que sur les dates proposés par le Maire au titre des dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2026, à savoir les dimanches :

- 4 et 11 janvier,
- 28 juin,
- 30 août,
- 6 septembre,
- 15, 22, 29 novembre,
- 6, 13, 20 et 27 décembre 2026

Adopté à l'unanimité

SPORT

18. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PUBLICS MUNICIPAUX AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE SORGUES

Commission Sport du 05 novembre 2025

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition de locaux publics municipaux avec les associations sportives de la ville de Sorgues

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Ne prennent pas part au vote :

Pour l'ASSER, Cindy CLOP et Gérard LEPEU

Pour le CASEVS, Virginie BARRA, Patricia COURTIER, Jean-François LAPORTE, Christelle PEPIN, et Christian RIOU

Pour le GYMNASTE CLUB SORGUAIS, Christian RIOU

Pour le KARATE CLUB SORGUAIS, Magali CHARMET

Pour le KSPRO, Bernard RIGEADE

Pour l'OLYMPIQUE CLUB SORGUAIS, Raphaël GUILLERMAIN

Pour SORGUES ATHLE 84, Patricia COURTIER

19. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A MAXIME GOUTAILLER

Commission Sport du 05 novembre 2025
Rapporteur : Gérard LEPEU

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 500 euros à Maxime GOUTAILLER.

PRECISE que les crédits seront pris sur l'imputation comptable 65748 « subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé » du budget principal 2025.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

20. DENOMINATION DE LA VOIE INTERNE DESERVANT LE LOTISSEMENT MAURICE CHEVALIER QUARTIER DU JONCAS

Commission de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire du 4 novembre 2025
Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de l'appellation de la voie interne en «Allée Maurice Chevalier» ;

ADOPTE la dénomination de la dite voirie telle qu'elle figure au plan joint en annexe :

- Allée Maurice Chevalier

DIT qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des constructions à venir ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

21. DENOMINATION DE LA VOIRIE PRIVEE DENOMMEE CHEMIN DU GRAND PONT EN IMPASSE DU GRAND PONT

Commission de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire du 4 novembre 2025
Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition des riverains du Chemin du Grand de modifier l'appellation en Impasse du Grand Pont ;

ADOPTE la dénomination de ladite voirie telle qu'elle figure au plan joint en annexe :

- Impasse du Grand Pont ;

DIT qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des constructions existantes et à venir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

- 1) Hélène TRINQUET demande si la Commune dispose d'un inventaire actualisé de la voirie transférée ?

M. le Maire répond que oui, comme déjà indiqué par mail par le Directeur Général des Services. Il est en cours de vérification et de mise à jour et lui sera transmis prochainement. M. le Maire invite également Hélène TRINQUET à prendre connaissance de l'arrêté de transfert de la compétence voirie à la CASC, qui comporte le détail de la voirie.

- 2) Hélène TRINQUET s'interroge sur quelle base juridique et documentaire ayant permis la rénovation du chemin perpendiculaire au chemin de Tout Vent.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un chemin public, enregistré comme tel au cadastre. Il précise que, comme pour toute voirie publique, il a été financé par la CASC.

Le Maire

Thierry LAGNEAU

Sorgues, le 05/01/26

La secrétaire de séance

Alexandra PIEDRA

